



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. AVIGNON  
**MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE**

## **AVIS PUBLIC**

### **Dépôt du rôle général de perceptions 2022**

Avis public est par la présente donné par, le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Nouvelle :

Que conformément à l'article 1007, du Code Municipal, le rôle général de perception pour l'année 2022 a été déposé à mon bureau, le 8 février 2022;

Qu'il a été procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti;

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle de perception, et ce dès maintenant directement au bureau municipal situé au 473, rue Francoeur, à Nouvelle, aux heures normales de bureau.

DONNÉE À NOUVELLE, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de mars 2022

---

Benoit Cabot, directeur général et greffier-trésorier

